

Ligue Algérienne pour la Défense des droits de l'Homme

الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان

Bureau National

Email : laddhalgerie@gmail.com
Tel Portable : 213.7.71.59.26.18

المكتب الوطني
بريد الكتروني laddhalgerie@gmail.com
هاتف نقال 213.7.71.59.26.18

Alger le 03 Février 2016

Le calvaire sans fin des malades du cancer

À la veille de la Journée internationale de lutte contre le cancer coïncidant avec le 4 février de chaque année, la ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme a établi un constat amer de la prise en charge des malades atteints du cancer (Pénurie de médicaments vitaux, inégalité des soins, absence de radiothérapie) ... les malades cancéreux vivent un véritable drame en Algérie.

Les chiffres qui parlent :

- Le cancer est la deuxième cause de mortalité en Algérie avec un pourcentage de 21%, derrière les maladies cardio-vasculaires.
- Le nombre de cancéreux en Algérie estimer a 480 .000 patient.
- 50.000 nouveaux cas de cancer sont recensés chaque année en Algérie, dont 1.500 enfants (soit une moyenne de 5 nouveaux cas par heure enregistrés chez les adultes, et 4 nouveaux cas par jour chez les enfants).
- Plus de 15.000 malades meurent chaque année faute de prise en charge adéquate
- 70% des traitements effectués aux patients ne sont entamés qu'au stade avancé de la maladie

Les principaux facteurs de risque des différents types de cancer en Algérie :

- Le stress chronique au cours de la «décennie noire»
- La précarité des habitations (présence avérée de L'amiante nocive)
- Déchets industriels et hospitaliers des produits abandonnés en pleine nature
- L'emballage de l'eau minérale, de limonade et lait en sachet.
- Vendre la viande blanche sans attendre élimination de la toxine de médicaments, normalement arrêter tout médicament 15 jrs avant la vendre aux consommateurs
- La pollution dont les effets phytosanitaires (pesticides) utilisés abusivement dans les cultures agricoles.
- Le tabagisme aggravé par la prolifération du faux tabac (produits des malfaçons)
- L'exposition aux colorants industriels
- L'exposition à certains virus ou bactéries.
- L'exposition prolongée au soleil
- Les effets du rayonnement ionisant et leur dangereux impact sur l'hérédité.

Cependant la ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme attire l'attention de l'opinion public national pour qu'ils prennent connaissance que plus de 15.000 malades meurent chaque année faute de prise en charge adéquate , la maladie du cancer est tellement mal prise en charge que le malade se sent dans une situation de désespoir total et dramatique au point que certains malades attendant leur traitement pendant des mois après le diagnostic, et meurent avant même que le traitement ne commence, d'après certains familles nous dise que la famille cherche tous les moyens pour se procurer le fameux rendez-vous pour l'opération ou pour les séances de la radiothérapie et la surcharge des salles d'hospitalisation d'après certains eux dise « si tu as le cancer et pas de relations, tu meurs » , l'autre nous dise « Si tu n'a pas le bras long, tu n'aura pas droit à un traitement de faveur », les témoignages sont multiples sur les réseaux sociaux avec des demandes d'aide aux internautes.

Par conséquence la ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme a relevé également l'existence d'une pénurie de psychotropes et des médicaments antidouleur nécessaires dans les séances de chimiothérapie faute de prévisions. Un déficit qui peut être fatal pour les malades.

La ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme attire également l'attention sur le fait que les frais des soins médicaux ne sont pas à la portée de tous les malades, sachant que le montant d'une séance de radiothérapie s'élève à 13 000 DA chez le privé tandis que les services de la Sécurité sociale n'en rembourse que 400 DA seulement !

À cet effet, la ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme à souligner le caractère désastreux de la prise en charge des malades cancéreux dans l'Algérie profonde qui restent livrés à eux-mêmes : pour eux, se soigner c'est un vrai parcours du combattant, et face à cette absence de centres de soins et de matériel spécialisé locaux, leurs chances de survie se voient considérablement réduites.

La ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme signale, en outre, que le coût de la prise en charge thérapeutique, l'achat des médicaments anticancéreux (chimiothérapie), la radiothérapie, les frais des analyses de laboratoire, des examens radiologiques, la charge financière liée au transport et aux contrôles post-thérapeutiques, incombent totalement au patient.

Dans ce contexte Mr HOUARI Kaddour Secrétaire National chargé des dossiers spécialisés de la LADDH pose une question légitime où va l'argent d'un fond spécial que le pouvoir public contribue chaque année à 30 milliard de DA pour l'amélioration de la prise en charge des malades.

Par conséquent, la ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme tient à rappeler aux pouvoirs publics que le droit aux soins est un droit constitutionnel inaliénable et que tous les malades doivent bénéficier des mêmes droits quels que soient leurs origines, sexes, moyens et lieux de résidence, considérant qu'il est grand temps pour les pouvoir centraux d'investir de façon équitable dans ce secteur afin de sauver la vie de nos concitoyens atteints de cette maladie chronique.

Les Recommandations de la ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme :

- Mise en place du plan de lutte contre le cancer
- Améliorer les campagnes de communication et de dépistage précoce de la maladie, car ceci offre des chances aux malades de guérir
- L'amélioration de la prise en charge sanitaire du cancéreux
- Assurer une formation supplémentaire au profit des médecins généralistes qui prennent en charge les cancéreux au niveau local

- [Contrôler] chaque wilayas dans le but de recenser tous les cas de cancers à travers le territoire nationale afin de permettre de mieux identifier et appréhender les types d'affections dans la région, car il est primordial d'apporter une réponse précise aux interrogations concernant notamment les causes de cette pathologie par notamment le lancement d'une étude épidémiologique descriptive et analytique de ce fléau
- Initier une série d'actions en matière de prévention et de prise en charge des malades par une campagne de sensibilisation et d'orientation des patients
- Favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs notamment du mouvement associatif
- Solliciter les services afférents de la Sécurité sociale pour un accompagnement financier des malades démunis.

P/ Bureau National

Secrétaire National chargé des dossiers spécialisés.

HOUARI Kaddour